

COMMUNE DE SAINT-REMY

COMPTE ADMINISTRATIF ANNEE 2024

BUDGET PRIMITIF ANNEE 2025

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE COMPTE ADMINISTRATIF ET BUDGET PRIMITIF

L'article L2313-1 du Code général des collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

De plus la loi NOTRe du 07 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités locales.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera, comme le budget primitif, disponible sur le site internet du village.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

La présentation de la présente note s'appuie sur un document de synthèse qui en seule page résume le Compte administratif de l'année 2024 et le budget primitif de l'année 2025.

Vous trouverez à l'intérieur de la présente note, les documents de synthèse pour chacun des 3 budgets de la collectivité :

- budget principal
- budget annexe assainissement
- budget annexe eau potable

Après des généralités pour une bonne compréhension des documents de synthèse, nous nous intéresserons dans un premier temps à la **section de fonctionnement** pour le compte administratif 2024 puis le budget primitif 2025 (recettes et dépenses) et dans un second temps à la **section d'investissement** pour le compte administratif 2024 puis le budget primitif 2025 (recettes et dépenses).

	1	2	3	4	5	6	7	
	report 2023	Prév 2024	DM 2024	Total budget	réalisé 2024	reports en 2025	prévision 2025	
RECETTES FONCTIONNEMENT	reste à réaliser		décision modif		Cpte administratif	reste à réaliser	budget	
résultat fonctionnement N-1								
1068 affectation du résultat N-1								291 790,61
002 report fonctionnement N-1								-97 954,29
								193 836,32
O13 atténuation de charges		12 000,00	4 350,00	16 350,00	16 732,50		35,00	
70 pdts services et ventes diverses		94 100,00	49 250,00	143 350,00	141 234,57		94 890,00	
73 impôts et taxes		49 885,00	5 490,00	55 375,00	55 375,83		55 325,00	
731 impositions directes		358 350,00		358 350,00	357 922,00		372 450,00	
74 dotations et participations		123 955,00	14 130,00	138 085,00	140 898,49		127 500,00	
75 autres pdts gestion courante		17 230,00	3 570,00	20 800,00	26 348,95		19 345,00	
76 pdts financiers		5,00		5,00	5,76		5,00	
77 pdts exceptionnels					117,41			
77 cession cession prix vente 7751				1 260,00	1 260,00			
042 cession transfert invest 7761				2 936,85	2 936,85			
total recettes	⇒	655 525,00	76 790,00	736 511,85	742 832,36	⇒	669 550,00	669 550,00
					⇒		TOTAL RECETTES FONCT.	863 386,32
DEPENSES FONCTIONNEMENT								
O11 charges à caractère général		163 220,00	10 270,00	173 490,00	161 226,84		202 585,00	
O12 charges de personnel		224 290,00	15 150,00	239 440,00	238 678,22		205 820,00	
O14 Atténuations de produits		83 560,00		83 560,00	82 940,00		82 950,00	
65 autres charges gestions courantes		73 805,00	250,00	74 055,00	71 575,67		75 755,00	
66 charges financières		10 115,00		10 115,00	10 062,76		8 860,00	
67 charges exceptionnelles				0,00				
68 Dotations amortissement dép actif				0,00				
O42 Opération transfert entre section(F)		12 270,00		12 270,00	12 263,01		9 050,00	
O42 cession VCN 6751				4196,85	4196,85			
023 virt à la section d'investissement	⇒							150 555,00
total dépenses	⇒	567 260,00	25 670,00	597 126,85	580 943,35	⇒	585 020,00	585 020,00
					⇒		TOTAL DEPENSES FONCT.	735 575,00
RESULTAT FONCTIONNEMENT								
		88 265,00	51 120,00	139 385,00	161 889,01		84 530,00	
1641 rbt emprunts capital		25 890,00		25 890,00	25 885,43		29 495,00	
MARGE AUTO-FINANCEMENT								
		62 375,00		113 495,00	136 003,58	0,00	55 035,00	
RECETTES INVESTISSEMENT								
001 report investissement N-1								
O24 produits de cession				-1 260,00			150,00	dont affectat
10 dotations fonds divers et réserves		210 175,65		210 175,65	209 756,74		111 244,29	97 954,29
13 subventions équipement	46 145,00	6 600,00	955,00	53 700,00	14 565,48	38 720,00	23 100,00	
16 emprunts et dettes assimilées				0,00				
204 Subventions équipement versées				0,00				
21 immobilisations corporelles				0,00				
23 immobilisations en cours				0,00				
27 autres immob,financières(prêt)				0,00				
O40 Opération transfert entre section		12 270,00		12 270,00	12 263,01		9 050,00	
O41 Opération patrimoniale				0,00				
4582 Opération s/s mandat				0,00				
040 cession sortie immo 2184				4 196,85	4 196,85			
021 virt de la section de fonctionnement	⇒							150555,00
total	⇒	46 145,00	229 045,65	955,00	279 082,50	38 720,00	⇒	38 720,00
sous-total							⇒	143 544,29
total recettes	⇒					⇒	143 544,29	143544,29
					⇒		TOTAL RECETTES INVEST.	332819,29
DEPENSES INVESTISSEMENT								
001 report investissement N-1	⇒							108 219,29
10 dotations fonds divers et réserves				0,00				
16 emprunt et dettes assimilées		28 240,00		28240,00	28237,72		29 495,00	
20 immobilisations incorporelles				0,00				
204 Subventions équipement versées	23 200,00			23200,00	20 562,34		18 880,00	
21 immobilisations corporelles	129 800,00	91 640,00	7 865,00	229305,00	199 908,81	28 455,00	147 770,00	
23 immobilisations en cours				0,00				
27 autres immo,financières				0,00				
O41 Opération patrimoniale				0,00				
4581 Opération s/s mandat				0,00				
040 cession moins value 192				2936,85	2936,85			
total	⇒	153000,00	119880,00	7865,00	283681,85	28455,00	⇒	28 455,00
sous-total							⇒	196145,00
total dépenses	⇒					⇒	196 145,00	196145,00
					⇒		TOTAL DEPENSES INVEST.	332 819,29
RESULTAT INVEST								
		109 165,65		-4 599,35	-10 863,64		-52 600,71	
RESULTAT ANNEE N SANS REPORTS								
		197 430,65		134 785,65	151 025,37		31 929,29	
REPORT RESULTAT AU 31/12/2023								
affectation résultat 2023		236 756,60		236 756,60	236 756,60		183 571,32	résultat 2024
		-204210,65		-204210,65	-204210,65		-97 954,29	affectation résult 2024
RESULTAT GLOBAL		229 976,60		167 331,60	183 571,32		117 546,32	
				=synthèse DM				
moins RAR dépenses investissement		-153 000,00			-28 455,00		-28 455,00	
plus RAR recettes investissement		46 145,00			38 720,00		38 720,00	
RESULTAT APRES REPORTS		123 121,60			193 836,32		127 811,32	
					⇒		RESULTAT GLOBAL	127 811,32

compte administratif 2024	résultat clôture 31/12/2023	part affectée à invest exercice 2024	résultat exercice 2024	résultat clôture 2024	résultat 2024 avec affectation
INVESTISSEMENT	-97 355,65	204 210,65	-215 074,29	-108 219,29	-10 863,64
FONCTIONNEMENT	334 112,25	-204 210,65	161 889,01	291 790,61	161 889,01
TOTAL	236 756,60	0,00	-53 185,28	183 571,32	151 025,37

affectation

Budget principal

I. GENERALITES POUR UNE BONNE LECTURE DU DOCUMENT DE SYNTHESE :

1) Compte administratif et budget

Dans toutes les collectivités, il convient chaque année d'élaborer le **compte administratif** qui présente le résultat comptable de l'année écoulée et le **budget primitif** qui présente les prévisions en dépenses et en recettes de l'année en cours.

- Les colonnes 1 à 6 du document de synthèse présentent le détail du compte administratif de l'année 2024.
- La colonne 7 présente le budget primitif de l'année 2025.

La maquette budgétaire est toujours scindée en 2 parties appelées « sections », à savoir une section de fonctionnement (ou d'exploitation) et une section d'investissement.

Que ce soit pour le compte administratif ou pour le budget primitif, ces 2 sections permettent systématiquement de déterminer un résultat de fonctionnement (ou d'exploitation) et un résultat d'investissement. La somme des 2 résultats détermine le résultat global pour le compte administratif et le résultat global prévisionnel pour le budget primitif.

- La lecture de notre document de synthèse permet tout de suite de prendre connaissance du résultat global du compte administratif 2024 (col.5) qui est de 183571.32€ et du résultat prévisionnel 2025 (col.7) après restes à réaliser qui est de 127811.32€ (nous verrons ultérieurement la notion des « restes à réaliser »).

2) Articulation de la maquette budgétaire

Pour faire simple et pour bien comprendre la présentation des documents, il convient de bien saisir l'articulation des données qui sont systématiquement les mêmes chaque année :

- Résultat de clôture N-2 (2023) = colonne de gauche dans le petit tableau du bas.
- Résultat exercice N-1 (2024) = col.1,2,3,4,5
- Restes à réaliser N-1 (RAR 2024 à reporter en 2025- uniquement investissement) = col.6
- Budget N (2025) = col 6 et col.7

- Concrètement sur le document de synthèse :

Colonne 1 : Il s'agit des restes à réaliser (RAR) 2023. Les RAR n'existent que dans la section d'investissement. Ils représentent les dépenses et les recettes d'investissement que le conseil municipal a voté en 2023 et qui n'ont pu être réalisés en 2023. Les RAR ont été reportés en 2024.

Colonne 2 : Il s'agit du budget 2024 tel qu'il a été voté par le Conseil Municipal en 2024.

Colonne 3 : Il s'agit des décisions modificatives au budget 2024 (DM).

L'élaboration d'un budget consiste à prévoir les dépenses et les recettes. On inscrit ainsi des montants dans des comptes pour pouvoir ensuite payer (ou mandater). Si le compte n'a pas les crédits suffisants, la

trésorerie (qui contrôle toute notre comptabilité au fil de l'eau durant l'année) refuse tout simplement le paiement...

Le vote du budget, concrètement, signifie que l'on arrête les montants qui doivent permettre les paiements dans l'année dans les comptes considérés... Il arrive cependant fréquemment que des dépenses inopinées viennent bouleverser les prévisions initiales, par exemple le remplacement d'un appareil qui tombe en panne. Dans ce cas il faut inscrire des crédits supplémentaires en comptabilité pour pouvoir payer la nouvelle dépense. S'agissant de crédits qui n'ont pas été prévus initialement, l'opération nécessite l'aval du conseil municipal. Il s'agit d'une décision modificative. Tout au cours de l'année d'exécution du budget il peut y avoir 1 ou plusieurs DM, toutes font l'objet d'un ordre du jour dans les réunions du Conseil Municipal. Les crédits sont votés en dépense mais peuvent l'être également en recette.

La colonne 3 représente la somme de toutes les décisions modificatives votées au cours de l'année 2024 dans chacune des sections en dépense et en recette.

Colonne 4 : Cette colonne intitulée « total budget » reprend donc les crédits inscrits au budget initialement (col 2) + les crédits inscrits en cours d'année (col 3=DM).

Colonne 5 : Il s'agit de l'exécution budgétaire, c'est-à-dire les dépenses réellement payées et les recettes encaissées réellement par la commune. Cette colonne présente le compte administratif(CA) de l'exercice 2024.

Recettes fonctionnement :	742832.36€	Recettes investissement :	240782.08
Dépenses fonctionnement :	<u>580943.35€</u>	Dépenses investissement :	<u>251645.72</u>
Résultats de fonctionnement :	161889.01€	Résultat investissement :	-10863.64
Résultat de l'exercice 2024 seul ans reports :	151025.37€		

3) affectation du résultat :

L'affectation du résultat fait l'objet également systématiquement d'une délibération du Conseil Municipal.

- ✓ Concrètement la lecture du document de synthèse dans le petit tableau du bas intitulé « compte administratif 2024 » nous rappelle que le résultat de clôture de l'année 2023 (compte administratif 2023) est de 236756.60€ et que les RAR 2023 (col 2 tout en bas) sont de 153000.00€ en dépense et 46145.00€ en recette.
- ✓ Ce compte administratif 2023 de 236756.60€ est la somme du résultat de fonctionnement 2023 (+334112.25) et du résultat d'investissement 2023 (-97355.65).

Nous avons donc un besoin de financement à couvrir en investissement de 97355.65€ pour 2023.

Les RAR 2023 nous apprennent que le conseil Municipal a voté (en investissement uniquement) des dépenses et des recettes qui n'ont pas été payées, ni encaissées en 2023, il a fallu donc les reporter en 2024.

La différence entre ces recettes et ces dépenses non réalisées ont fait apparaître un nouveau besoin de financement en investissement de 106855,00€ (=153000-46145) à couvrir en 2024.

Au total nous avons donc eu un besoin de financement en investissement à couvrir en 2024 à hauteur de 204210.65€ (97355.65+106855.00).

L'affectation du résultat va consister à prendre à la section de fonctionnement, les crédits nécessaires à couvrir le déficit des opérations d'investissement constaté.

Ainsi, au lieu de reporter 334112.25€ en recette de la section de fonctionnement au départ de l'exercice 2024, on n'a reporté que 129901.60€ (soit 334112.25-204210.65).

On a reporté cependant -97355.65 en investissement et le montant de l'affectation de 204210.65 a fait l'objet d'une écriture comptable particulière en recette de la section d'investissement (au compte 1068 pour être précis).

4) Lecture du document de synthèse

Considérant l'articulation de la maquette budgétaire évoquée plus haut

Considérant l'exécution du budget 2024 et l'élaboration du budget prévisionnel 2025

Considérant les informations sur les restes à réaliser et sur l'affectation du résultat,

L'analyse du document de synthèse permet la détermination du CA 2024 et du budget prévisionnel 2025 comme ci-dessous :

Résultat clôture 2023	fonctionnement	investissement	RAR invest dépense	RAR invest recette	Solde RAR + ou -
236756.60 Cpte administratif 2023	334112.25	-97355.65	-153000,00 RAR 2023 Col 1	46145,00 RAR 2023 Col 1	-106855,00 RAR 2023
	236756.60				
Besoin de financement pour 2024	-204210.65 (affectation 2024)	-97355.65			-106855,00
Report 2023 En 2024	= 129901.60	=-97355.65			
Résultat 2024 exécution budgétaire	161889.01	-10863.64			
Résultat 2024 = cpt admin 2024	291790.61	-108219.29	-28455.00 RAR 2024 Col 6	38720.00 RAR 2024 Col 6	
	183571.32				
Résultat clôture 2024	fonctionnement	investissement	RAR invest dépense	RAR invest recette	Solde RAR + ou -
183571.32 Cpte administratif 2024	291790.61	-108219.29	-28455.00 RAR 2024 Col 6	38720.00 RAR 2024 Col 6	10265.00 RAR 2024
	183571.32				
Besoin de financement Pour 2025	-97954.29 Affectation 2025	-108219.29			10265.00
Report 2024 en 2025	=193836.32	=-108219.29			
Résultat 2025 =Budget primitif	84530.00	-52600.71			
Résultat 2025 prévisionnel	278366.32	-160820.00	-28455.00	38720.00	
	117546.32				
RESULTAT 2025 GLOBAL+RAR	127811.32				

II. COMPTE ADMINISTRATIF 2024- FONCTIONNEMENT- DONNEES COMPTABLES

Après avoir vu l'articulation générale des documents budgétaires (CA et budget primitif), il convient à présent de s'intéresser au contenu des différents articles (ou comptes).

En comptabilité publique tous les comptes sont regroupés en plusieurs gros « chapitres ».

Ce sont ces chapitres que nous allons détailler un à un toujours en prenant référence au document de synthèse.

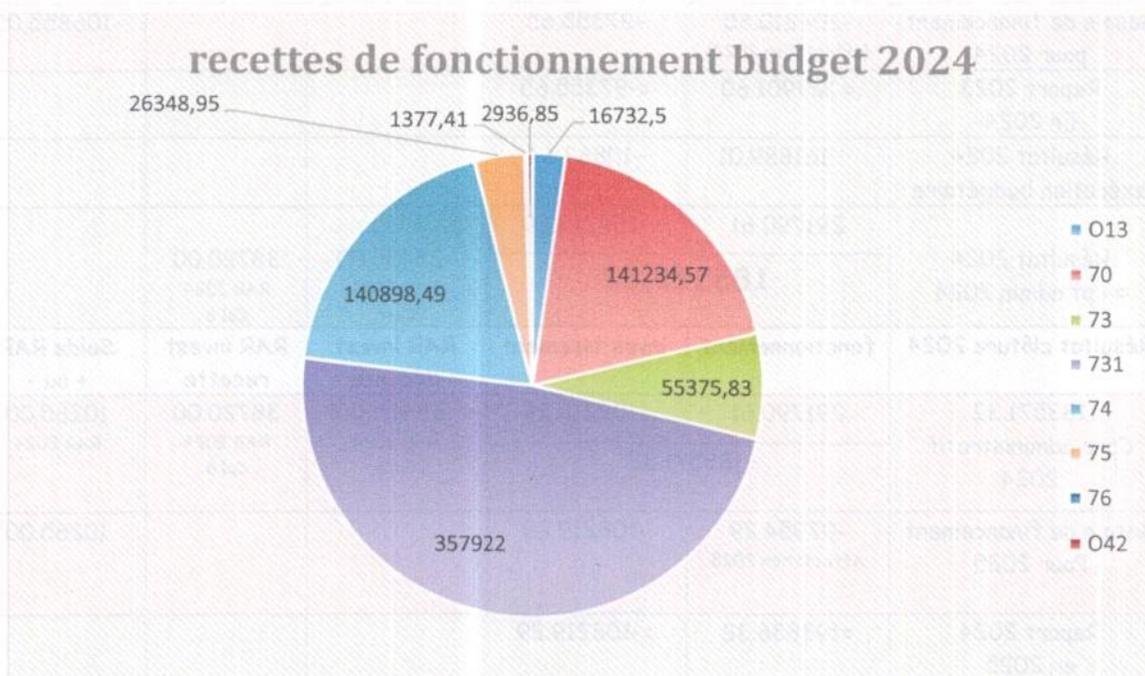
Pour chacun des chapitres, nous tenterons d'analyser les résultats du compte administratif 2024 en justifiant les écarts entre le budget total et le réalisé et nous présenterons les propositions pour 2025.

A l'élaboration des budgets, le principe de précaution veut que, globalement, l'on inscrive en recettes des montants évalués au plus bas en cas de doute, et, en dépense, des montants plutôt dans une fourchette haute. Cela permet d'avoir une petite marge au final dans l'exécution du budget tout en respectant les principes budgétaires.

1. Compte administratif 2024

(voir correspondance des montants avec le document de synthèse)

2. -Section de fonctionnement- recettes



CA- Représentation de la répartition des recettes par chapitre (réalisé 2024)

Les recettes de fonctionnement réalisées s'élèvent 742 832,36€ (col.5) alors que le budget total (prévisions) était de 736 511,85 (col.4) soit un écart de recette en plus d'environ 6 300€.

Cette variation s'explique essentiellement par une variation au chapitre suivant :

-chapitre 75 -Autres produits de gestion courante- encaissements 26348,95€

Sont comptabilisés à ce chapitre les encaissements de locations diverses, notamment les loyers de notre logement communal de Cruchy ainsi que les locations des salles des fêtes et les remboursements des sinistres par notre assureur Groupama. Les excédents de recettes constatées concernent principalement 2 comptes :

Article 752 revenus des immeubles et article 75888 produits divers de gestion courantes :

l'écart positif provient des locations de salles et des frais accessoires à ces locations plus importants que les prévisions (+5550).

A titre d'information, les autres chapitres présentés dans les graphiques apparaissent ci-dessous et les recettes encaissées sont sensiblement conformes aux prévisions :

-chapitre 013- atténuations de charges- encaissements 16732,50€

Ce chapitre comprend notamment les remboursements de rémunérations et charges de personnel. Le montant réalisé en 2024 est important (16732,50€), il s'agit des remboursements de notre assurance statutaire du personnel concernant les indemnités journalières suite aux arrêts « maladie ». Rappelons que nous avons un agent en arrêt pour accident de service depuis 2019. Cet agent a repris le travail en juillet avant de faire valoir ses droits à la retraite à compte du 01 octobre 2024.

-Chapitre 70 -produit des services du domaine et ventes diverses- encaissements 141234,57€

Pour simplifier, on trouve dans ce chapitre toutes les ventes réalisées par la commune affouages, vente de bois, concessions de cimetière, locations de chasse, redevances d'occupation du sol (mâts de téléphonie), recettes du service périscolaire (cantine/garderie), remboursements des budgets annexes. Les encaissements sont sensiblement conformes aux prévisions.

-chapitres 73 impôts et taxes et 731 impositions directes - encaissements 55375,87€+357922,00€

Ces recettes correspondent notamment aux encaissements de la fiscalité locale. Les encaissements de fiscalité tiennent compte du vote des taux de taxe des contributions directes avant chaque budget. Les recettes sont conformes aux prévisions. On remarque à la lecture du graphique que la fiscalité directe locale représente de loin le poste de recette le plus important (357922,00€).

-chapitre 74 -dotations et participations- encaissements 140898,49€

Ce chapitre est alimenté principalement par les dotations de l'état connues à l'avance et par les participations aux frais de scolarité que nous payent les communes de résidence pour les enfants qui fréquentent nos écoles.

Dotations de l'état : 85300€

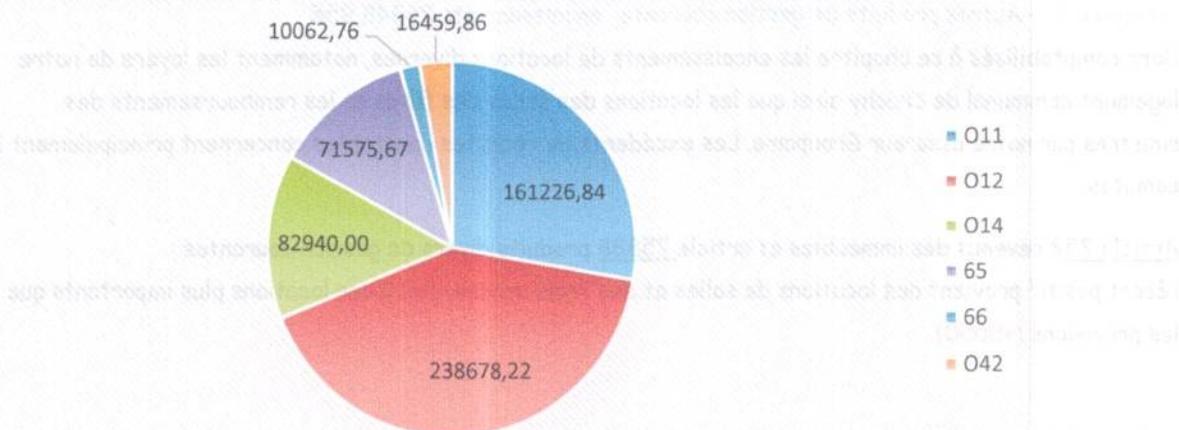
Participations aux frais de scolarité : 49930€

On constate le montant important des frais de scolarité encaissés par la commune.

3. Compte administratif 2024- section de fonctionnement-dépenses

(voir correspondance des montants avec le document de synthèse)

dépenses de fonctionnement budget 2024



CA- Représentation de la répartition des dépenses par chapitre (réalisé 2024)

Les dépenses de fonctionnement (réalisé 2024) s'élèvent à 580943.35€ (col.5) alors que les prévisions (budget primitif 2024 total) étaient de 597126.85€ soit un écart de dépenses en moins d'environ -16200€.

Cette variation s'explique notamment de la manière suivante :

-chapitre 011- Charges à caractère général-mandatements 161226.84€ variation environ - 12270€

Ce chapitre regroupe pour l'essentiel les charges de fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives, frais d'affranchissement, frais d'organisation des fêtes et cérémonie, frais liés à la publicité, fournitures et travaux d'entretien ou de réparations des bâtiments ou du matériel, les primes d'assurance, les frais de maintenance etc...

L'étude de tous les comptes qui composent ce gros chapitre (voir schéma) ne permet pas de dégager un compte particulier à l'origine de l'écart. L'écart de -12250€ qui correspond à des dépenses moindres par rapport aux prévisions résulte simplement d'un solde négatif de tous les comptes qui composent le chapitre,

-Chapitre 012- charges de personnel-mandatements 238678.22€ variation environ -760€

Ce gros chapitre représente les rémunérations et les charges de personnel (voir schéma couleur rouge). L'écart de -760€ qui correspond à des dépenses très légèrement moins élevées que les prévisions n'est pas significatif pour un montant total mandaté de 238678.22€. On constate sur le graphique que ce poste de dépense est le plus important puisqu'il représente à lui seul un peu plus de 40% du montant des dépenses, il convient toutefois de préciser que ce montant inclut le traitement annuel de l'agent en arrêt de travail jusqu'au 30/06/2024, pour lequel les remboursements d'indemnités journalières ont été comptabilisés en recette (chap 014- article 6419).

-chapitre 014- Atténuation de produits-mandatements 82940,00€ variation -620€

Ce chapitre ne concerne que des mouvements sur la fiscalité. Les montants sont connus à l'avance et sont communiqués par la préfecture et par la communauté de communes. Il s'agit de participations dues au titre de la péréquation.

Pour faire simple les différentes réformes fiscales opérées depuis plusieurs années se sont traduites par des recettes fiscales beaucoup plus importantes qu'avant les réformes pour notre collectivité. Nous devons

ainsi reverser à l'état au titre de la péréquation des montants qui seront ensuite reversés aux collectivités lésées.

-chapitre 65 - Autres charges de gestion courante-mandatements 71575.67€ variation environ -2500€

Ce chapitre regroupe, pour les comptes ci-dessous, les plus importants : la contribution annuelle au SDIS et au SICECO (maintenance annuelle syndicat d'électrification qui gère l'éclairage public), le versement des indemnités des élus, les contributions obligatoires et les subventions versées aux associations.

Article 6553 : service incendie : 14294.07€ et article 65568 : SICECO 3398.43€

Articles 65311, 65313 et 65314 : indemnités des élus, maire et adjoints (dont charges patronales) : 43362.48€

Article 65315 : formation des élus 450.00€ (site Web)

Article 6558 : contributions obligatoires : 1916,00€ cet article correspond aux frais de scolarité que notre commune paie aux autres communes pour les enfants qui résident à Saint-Rémy mais qui fréquentent les écoles extérieures (en primaire).

Articles 65741 et 65748 : 3485.40€ Subventions aux associations.

Article 65811 : contrat maintenance logiciels informatiques 4670.00€

L'écart de -2500€ a été constaté sur les dépenses de contributions obligatoires pour lesquelles nous n'avons pas encore reçu la facture des transports scolaires (déplacements bus école maternelle/cantine) alors qu'elle était budgétisée ainsi qu'une dépense moindre concernant les subventions (nombre de dossiers pass'sport moins élevé et demandes de paiement non encore parvenues).

-chapitre 66 - charges financières-mandatements 10062.76€ variation environ -50€

Ce chapitre recense le montant des intérêts de la dette payés pour cette année 2024 (informations à côté pour 2025) pour les 3 emprunts en cours de la collectivité :

libellé	Montant Année origine	Capital restant 31/12/2024	annuité CA 2024 intérêts	Annuité CA 2024 capital	annuité budget 2025 intérêts	Annuité budget 2025 capital
Bâtiment mairie/école CM 2004	271000€	87951.80	3311.50	13886.98	2747.63	14450.85
Salle des fêtes Banque populaire 2008	240000€	127874.23	5900.02	10569.74	5387.85	11081.91
Toiture église Banque populaire 2008	60000€	19631.73	851.24	3781.00	671.55	3960.69
totaux			10062.76	28237.72	8807.03	29493.45

- chapitre 042- opérations de transfert entre sections

Le montant réalisé pour ce chapitre en 2024 est de 16459.86€.

Ce chapitre recense des opérations d'ordre entre section. Il recense notamment au compte 681 les dotations aux amortissements des immobilisations dont les écritures contribuent à l'autofinancement (des montants identiques sont inscrits (et réalisés) en dépense de fonctionnement et en recette d'investissement. Si elles ont un intérêt comptable, ce ne sont pas des écritures réelles et n'ont donc pas d'intérêt à être commentées. Les amortissements constatent sur le plan comptable la dépréciation des actifs immobilisés.

4. Compte administratif -Section de fonctionnement - résultat de fonctionnement

Le résultat de fonctionnement 2024 seul est de 161889.01€ (col 5), soit 22504.01€ en plus que le résultat prévisionnel attendu de 139385€ (col4). Cette variation de 22504.01€ s'explique conjointement par des recettes supérieures aux prévisions de 6321€ (environ +6300€) et des dépenses inférieures aux prévisions à hauteur de 16184€ (environ -16200€). Ces écarts sont expliqués précédemment.

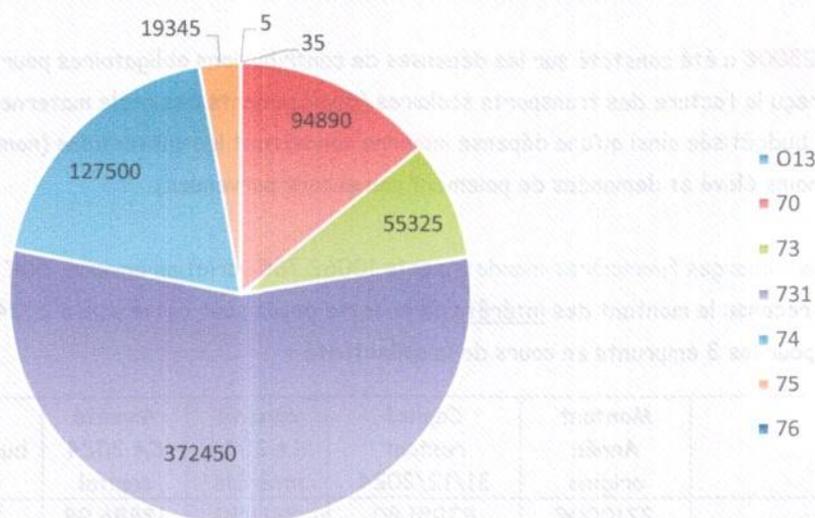
III. BUDGET PRIMITIF 2025 -FONCTIONNEMENT- DONNEES COMPTABLES

Après avoir pris connaissance des chiffres de la section de fonctionnement pour le Compte administratif 2024, nous pouvons selon le même plan commenter les chiffres de la section de fonctionnement du budget primitif 2025.

1. Budget primitif 2025 -section de fonctionnement-recettes

voir correspondance des montants avec le document de synthèse

recettes de fonctionnement budget 2025



Budget 2025-Représentation de la répartition des recettes par chapitre (prévisions 2025)

Les prévisions 2025 inscrites en recettes de fonctionnement sont de 669550.00€. On retrouve le détail par chapitre sur le document de synthèse, mais on voit immédiatement lorsque observe le document graphique ci-dessus que la part des impôts directs (violet) et des dotations de l'état (bleu) sont de loin les plus importantes (74.6% des recettes).

-chapitre 013- atténuations de charges-35€

Ce chapitre comprend les remboursements de rémunérations et charges de personnel. Il s'agit des remboursements de notre assurance statutaire du personnel concernant les Indemnités journalières suite aux arrêts « maladie ». Par rapport à l'an passé les inscriptions budgétaires sont insignifiantes. L'agent, en arrêt depuis plusieurs années pour lequel nous percevons les indemnités, ne fait plus partie du personnel en 2025.

-Chapitre 70 -produit des services du domaine et ventes diverses-94890€

Les principales ressources de ce chapitre sont constituées d'une part par la facturation du service périscolaire (cantine/garderie) à hauteur de 30000€ et d'autres part par le remboursement des 2 budgets

annexes « eau » et « assainissement » à hauteur de 16200€ (le budget principal supporte des charges de ces budgets tout au long de l'année et en fin d'année , après calcul, une écriture comptable est effectuée en dépense dans les budgets annexes et en recette dans le budget principal).

D'autres recettes sont imputées dans ce chapitre, comme les ventes de coupe de bois (estimation à 25000€) la location de la chasse (5000€), les concessions dans le cimetière ou les droits pour occupations du domaine public (antennes de téléphonie mobile = 14190€).

-chapitre 73- impôts et taxes-55325€.

Ces prévisions correspondent à des encaissements de fiscalité notamment les attributions de compensation versées par la CCM (estimation 36725€) ainsi que le montant de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrements (estimation 18600€).

-chapitre 731 -fiscalité locale-372450€

Comme évoqué plus haut, il s'agit du poste d'encaissement de loin le plus important pour les collectivités. Ce chapitre regroupe les taxes encaissées par la commune au titre de la taxe sur le foncier bâti et non bâti ainsi que la taxe d'habitation due pour les résidences secondaires. Chaque année le Conseil Municipal vote le taux de ces taxes. Les services de l'état sur la base de ce vote vous adresseront vos impôts locaux...

Cette année le Conseil Municipal a voté une légère augmentation des taxes de contributions directes (+1,5%).

Le montant attendu pour ce compte est de 371490€ (les inscriptions au chapitre O14 en dépense de fonctionnement 82950,00€ viendront en déduction de cette recette).

-chapitre 74 -dotations et participations-127500€

Ce chapitre est alimenté principalement par les dotations de l'état pour 86560€ et par des participations représentant les frais de scolarité que nous facturons aux communes de résidence des enfants de l'extérieur qui fréquentent nos écoles. Le montant estimé de ces participations est de 34150€. Un titre de recette définitif sera établi et adressé à chacune des communes concernées en octobre suivant les coûts définitifs calculés pour l'année scolaire 2024/2025.

D'autres dotations sont imputées à ce chapitre comme le FCTVA (article 744 pour 6790€).

-chapitre 75 -Autres produits de gestion courante-19345€

Ce chapitre enregistre les encaissements de toutes les locations effectuées sur des immeubles appartenant à la collectivité : loyers du logement de cruchy, location des salles des fêtes, fermages : article 752 inscriptions pour 15890€. On y enregistre également toutes les facturations accessoires aux locations de salles (vaisselle, électricité, gaz,...) ainsi que les encaissements divers (règlements du repas du 14 juillet ou du repas des aînés) article 75888 estimation 3455€.

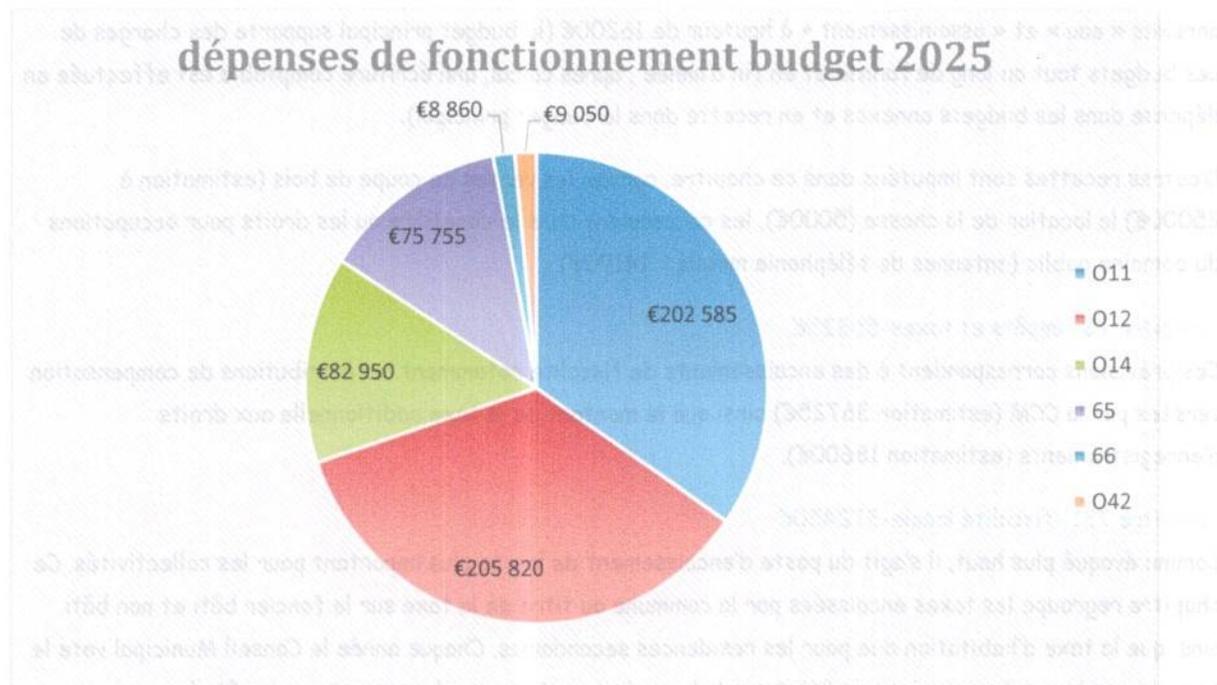
- chapitre 76- Produits financiers-5€

Il s'agit des intérêts de parts sociales (article 761 pour 5€).

2. Budget primitif 2025-section de fonctionnement dépenses

(voir correspondance des montants avec le document de synthèse)

dépenses de fonctionnement budget 2025



Budget 2025- Représentation de la répartition des dépenses par chapitre (prévisions 2025)

Les prévisions 2025 inscrites en dépenses de fonctionnement sont de 585020.00€. On retrouve le détail par chapitre sur le document de synthèses, mais on constate immédiatement lorsque l'on observe le document graphique ci-dessus que les dépenses de personnel (chap 012) sont les plus importantes (35% de la dépense totale) avec un montant annuel estimé de 205820€.

-chapitre 011- Charges à caractère général-202585€

Comme évoqué dans les commentaires du CA, ce chapitre regroupe pour l'essentiel les charges de fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives, frais d'affranchissement, frais d'organisation des fêtes et cérémonie, frais liés à la publicité, fournitures et travaux d'entretien ou de réparations des bâtiments ou du matériel, les primes d'assurance, les frais de maintenance etc...

Un montant total de 202585€ a été inscrit à ce chapitre en hausse de plus 40000€ par rapport au réalisé 2024.

Si la plupart des comptes composant ce grand chapitre ont été alimentés avec une légère augmentation par rapport à l'an passé (pour environ 10000€), la hausse relativement importante se justifie principalement par des dépenses supplémentaires prévues pour 4 comptes (environ 30000€ voir ci-dessous).

Article 60612 : Energie électricité

Une inscription budgétaire supplémentaire a été effectuée suite au nouveau contrat ENEDIS pour l'électricité du terrain de la Brenne : +4500€.

Article 615221 : entretien des bâtiments publics

Des devis ont été signés par Mr le Maire concernant les travaux ci-dessous :

- Cuisine salle des fêtes rue de Blaisy : modification de l'alimentation électrique compatible avec le nouvel équipement : +1655€
- Réparation du joug de la grosse cloche à l'église : +5215€
- Bar salle des fêtes VBlaisy : +890€

Article 615231 : entretien de la voirie (y compris chemins ruraux)

Inscription au budget du devis Ets Parthiot réfection chemin blanc : + 12675€

Article 6282 : frais de garderie de la forêt communale. Il s'agit de la « rémunération » à verser à l'ONF calculée annuellement à hauteur de 12% des ventes de bois de l'année précédente + du loyer de la chasse communale+ délivrances. Les ventes de bois ayant été très importantes en 2024, ces frais de garderie sont donc en forte augmentation par rapport aux années précédentes : + 6500€

-Chapitre 012- charges de personnel-205820€

Ce gros chapitre représente les rémunérations et les charges de personnel (voir schéma couleur rouge). Le montant prévisionnel est de 205820€ pour 2025 avec une baisse d'environ 33000€ par rapport au réalisé 2024. La baisse s'explique d'une part par le départ en retraite à partir d'octobre 2024 de l'agent en arrêt de janvier à juin 2024 et d'autre part par le fait que la rémunération de cet agent était comprise dans les dépenses durant son arrêt de janvier à juin (le remboursement de l'assurance statutaire pour sa période d'arrêt était comptabilisé en recette).

-chapitre 014- Atténuation de produits-82950€.

Ce chapitre ne concerne que des mouvements sur la fiscalité. Les montants sont connus à l'avance et sont communiqués par la préfecture et par la communauté de communes. Il s'agit de participations dues au titre de la péréquation (voir commentaire dépenses CA). Ce processus existe depuis plusieurs années.

Inscriptions 2025 :

Article 739221 FNGIR : 60810€

Article 7392221 FPIC : 22140€ (CCM)

Il s'agit de montants importants mais ils sont compensés par un excédent de recettes de contributions directes (excédent recettes chapitre 731).

-chapitre 65 - Autres charges de gestion courante-75755€

Ce chapitre regroupe pour les comptes les plus importants : la contribution annuelle au SDIS et au SICECO (syndicat d'électrification qui gère l'éclairage public), le versement des indemnités des élus, le paiement des contributions obligatoires, et les subventions versées aux associations.

Un montant total de 75755€ a été inscrit à ce chapitre, montant en légère hausse d'environ 4200€ par rapport au réalisé 2024, mais sensiblement égal aux prévisions 2023.

-chapitre 66 - charges financières- 8860€

Ce chapitre recense en grande partie le montant des intérêts de la dette pour cette année 2025 pour les 3 emprunts en cours de la collectivité :

libellé	Montant Année origine	Capital restant 31/12/2024	annuité CA 2024 intérêts	Annuité CA 2024 capital	annuité budget 2025 intérêts	Annuité budget 2025 capital
Bâtiment mairie/école CM 2004	271000€	87951.80	3311.50	13886.98	2747.63	14450.85
Salle des fêtes Banque populaire 2008	240000€	127874.23	5900.02	10569.74	5387.85	11081.91
Toiture église Banque populaire 2008	60000€	19631.73	851.24	3781.00	671.55	3960.69
totaux			10062.76	28237.72	8807.03	29493.45

- chapitre 042- opérations de transfert entre sections

Ce chapitre recense des opérations d'ordre entre section. Il recense notamment au compte 681 les dotations aux amortissements des immobilisations dont les écritures contribuent à l'autofinancement (des montants identiques sont inscrits (et réalisés) en dépense de fonctionnement et en recette d'investissement. Si elles ont un intérêt comptable, ce ne sont pas des écritures réelles et n'ont donc pas d'intérêt à être commentées.

Inscription 2025 : article 681 : 9050€

IV. COMPTE ADMINISTRATIF 2024-INVESTISSEMENT- DONNEES COMPTABLES

1. CA 2024 RECETTES D'INVESTISSEMENT

voir correspondance des montants avec le document de synthèse

Les recettes d'investissement du compte administratif (col 5) sont de 240782.08€ (avec d'affectation 2023) qui se répartissent comme suit :

-Chapitre 10 : dotations fonds divers et réserves : 209756.74€

Article 10222 FCTVA : 5468.49€

Article 10226 taxes d'aménagement : 77.60€

Article 1068 affectation du résultat 2023 en 2024 : 204210.65€

Pour des raisons pratiques de présentation du document de synthèse, l'écriture d'affectation du résultat n'apparaît pas dans la colonne 5. Dans le document du compte administratif qui est transmis à l'administration l'affectation apparaît à ce chapitre au compte suivant :

-chapitre 13 : subventions d'équipement : 14565.48€

Nous avons perçu les subventions suivantes en 2024 :

-travaux forestiers : 4365.48€

-Travaux de voirie réfection rue des combes : 10000€

-Aide caisse locale groupam remplacement extincteurs : 200€

- chapitre 042- opérations de transfert entre sections (voir commentaires page 8)

-Réalisation 2024 : amortissements 12263.01€

2. CA 2024 DEPENSES D'INVESTISSEMENT

voir correspondance des montants avec le document de synthèse

Les dépenses d'investissement du compte administratif (col 5) sont de 251645.72€ qui se répartissent comme suit :

-chapitre 16 emprunts et dettes assimilées - 28237.72€

Il s'agit des remboursements d'emprunts en capital réalisés en 2024 :

libellé	Montant Année origine	Capital restant 31/12/2024	annuité CA 2024 intérêts	Annuité CA 2024 capital	annuité budget 2025 intérêts	Annuité budget 2025 capital
Bâtiment mairie/école CM	271000€ 2004	87951.80	3311.50	13886.98	2747.63	14450.85
Salle des fêtes Banque populaire	240000€ 2008	127874.23	5900.02	10569.74	5387.85	11081.91
Toiture église Banque populaire	60000€ 2008	19631.73	851.24	3781.00	671.55	3960.69
totaux			10062.76	28237.72	8807.03	29493.45

-chapitre 204 : Subventions d'équipements versées : 20562.34€

On inscrit à ce chapitre les dépenses particulières d'équipement liées aux travaux d'électrification effectués par le SICECO. Ce montant de 20562.34€ représente le coût des travaux de rénovation de l'éclairage public- phase 1-fourniture et pose lampes LED. Les travaux sont amortissables sur 10 ans.

-chapitre 21 : immobilisations corporelles : 199908.81€

Il s'agit de toutes les dépenses d'investissement effectuées par la commune en 2024 :

Travaux dans la forêt : 19923.27€

Aménagement du terrain de la brenne : 54902.76€

Ecole élémentaire-volet roulant : 852€

Tvx voirie rue des Lavières : 76413.14€

Tvx de voirie : trottoir rue de Blaisy : 7692€

Tvx de voirie : trottoir rond-point de la Brenne (sinistre inondation) : 9416.64€

Panneau d'information électronique devant la mairie : 15364.10€

Mise aux normes défense incendie (extincteurs) : 1167.26€

Illuminations de la voirie (Noël) : 1756.80€

Stade-remplacement chauffe-eau buvette : 432.48€

Atelier technique- souffleur thermique : 879€

Cantine scolaire- remplacement du lave-vaisselle : 659€

Matériel informatique : ordinateur portable- bureau du maire : 934.36€

Mobilier salle des fêtes rue Semur- renouvellement chaises pliantes : 9516€

V. BUDGET PRIMITIF 2025-INVESTISSEMENT-DONNEES COMPTABLES

1. BUDGET PRIMITIF 2025 RECETTES D'INVESTISSEMENT

voir correspondance des montants avec le document de synthèse

Les recettes d'investissement inscrites au budget primitif 2025 (col 7) sont de 143544.29€ qui se répartissent comme suit :

-Chapitre 10 : dotations fonds divers et réserves-111244.29€

Article 10222 FCTVA : 12990€

Article 10226 taxes d'aménagement : proposition 2025 : 300€

Article 1068 excédent fonctionnement : affectation du résultat 2024 au budget 2025 (col.8) 97954.29€

-chapitre 13 : subventions d'équipement-23100€

Travaux de voirie rue de Blesseau : subvention département : proposition 23100€

- chapitre 040- opérations de transfert entre sections - 9050€

Il s'agit des écritures d'amortissement (voir commentaires page 11 chapitre 042 en dépense de fonctionnement)

2. BUDGET PRIMITIF 2025- DEPENSES D'INVESTISSEMENT

voir correspondance des montants avec le document de synthèse

Les dépenses d'investissement du budget primitif 2025 (prévisions-col.7) sont de 196145€ qui se répartissent comme suit :

-chapitre 16 emprunts et dettes assimilées : 29495€

Il s'agit des remboursements d'emprunts en capital inscrits en prévisions pour 2024 :

libellé	Montant Année origine	Capital restant 31/12/2024	annuité CA 2024 intérêts	Annuité CA 2024 capital	annuité budget 2025 intérêts	Annuité budget 2025 capital
Bâtiment mairie/école CM 2004	271000€	87951.80	3311.50	13886.98	2747.63	14450.85
Salle des fêtes Banque populaire 2008	240000€	127874.23	5900.02	10569.74	5387.85	11081.91
Toiture église Banque populaire 2008	60000€	19631.73	851.24	3781.00	671.55	3960.69
totaux			10062.76	28237.72	8807.03	29493.45

-chapitre 204 : Subventions d'équipement versées : 18880€

Il s'agit d'une dépense à réaliser par le SICECO. Cette dépense inscrite au programme d'investissement 2025 concerne les travaux d'éclairage public sur le terrain de la Brenne avec notamment la pose de 4 candélabres.

-chapitre 21 : immobilisations corporelles : 147770€

Il s'agit du programme d'investissement pour l'année 2025 qui se présente comme suit par opération :

-ONF travaux dans la forêt communale : 33635€

-Travaux de voirie- réfection de la rue de Blesseau : 92735€

-Aménagement terrain de la brenne-terrassement éclairage public (tranchées+ massifs) : 6340€

-voirie- panneaux de signalisation : 2760€

-Matériel atelier technique- perceuse visseuse à percussion : 320€

-Salle des fêtes rue de Blaisy - équipements cuisine : 11980€

VI. RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT - RAR (col.6)

Comme énoncé plus haut les restes à réaliser (RAR) ne sont comptabilisés qu'en section d'investissement.

Il s'agit pour les exercices considérés de crédits d'investissements votés par le Conseil Municipal en N mais qui n'ont pu être mandatés par la collectivité en N. Ces crédits sont reportés en N+1.
Sur notre feuille de synthèse, les RAR 2023/2024 apparaissent en colonne 1 et les RAR 2024/2025 apparaissent en colonne 6.

1. RAR 2024/2025 - RECETTES INVESTISSEMENTS (col.6)

-chapitre 13 : subventions d'équipement : 38720€

Ces subventions sont à venir :

- Travaux dans la forêt communale : 12575€
- Travaux de voirie trottoir rond-point de la Brenne : 2045€
- Travaux de voirie rue des Lavières : 19100.00€
- Aménagement terrain de la Brenne : 5000€

2. RAR 2024/2025- DEPENSES INVESTISSEMENT (col.6)

-chapitre 21 : immobilisations corporelles : 28455€

- ONF- Travaux dans la forêt communale : 11025€
- Aménagement terrain de la Brenne : 4230€
- Stores extérieurs école élémentaire : 6300€
- Stade Paul Fointiat- 2 portes WC extérieurs : 2600€
- Voirie- Radar pédagogique entrée de village : 4300€

Budget annexe assainissement

Préambule amortissements

Chapitres 040 et 042 : opérations d'ordre

Dans les budgets annexes toutes les dépenses (équipement) et les recettes (subvention) d'investissement doivent être amorties. Cette notion reste très technique. Elle fait appel, annuellement, à des écritures d'ordre qui représentent des transferts entre les sections.

Sachez simplement que les crédits inscrits en dépenses de fonctionnement (chap 042 dotations) sont identiques aux crédits inscrits en recette d'investissement (chap 040 amortissement de l'équipement) et que les crédits inscrits en recette de fonctionnement (chap 042 dotation =quote-part) sont identiques aux crédits inscrits en dépense d'investissement (chap 040 amortissement de la subvention).

Nous ne commenterons pas les inscriptions budgétaires relatives aux amortissements. Les amortissements permettent, sur le plan comptable, de traduire la dépréciation des actifs immobilisés. Vous retrouverez cependant dans le document de synthèse les inscriptions budgétaires relatives à ces opérations d'amortissement.

La lecture de la synthèse du budget annexe « assainissement » est identique à celle du budget principal (document ci-après).

Le résultat global du Compte administratif 2024 est de 247081.32€ (col.5).

Le résultat global prévisionnel du budget primitif 2025 est de 259506.32€ (col.7)

L'élaboration du budget s'articule régulièrement autour de la même configuration.

Nous ne commenterons que les 2 chapitres les plus importants à savoir le chapitre 70 en recette de fonctionnement et le chapitre 011 en dépenses de fonctionnement.

I. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes proviennent essentiellement de la facturation de la redevance d'assainissement. Le service est géré en régie, c'est-à-dire que c'est la commune qui gère le service (notamment la facturation).

Cette redevance est composée d'une part fixe de 11,43€ par mois et d'une part variable, correspondant à la consommation des eaux usées, facturée 0.5€ par m3 d'eau. La commune a facturé également aux usagés une redevance pour modernisation de réseau jusqu'à l'année 2024 (coût de 0.185€ par m3-imputation article 706121 en recette). Cette redevance était reversée ensuite à l'agence de l'eau.

Tous les ans, nous établissons le budget annuel sur la base de 4500 parts fixe et sur 25500m3 d'eaux usées consommées.

A noter la réforme des redevances qui s'applique dès le budget 2025. La redevance pour modernisation des réseaux de collecte disparaît au profit d'une redevance pour performance des réseaux d'assainissement qui sera imputée à l'article 70611 (chap 70) au même compte que la redevance normale. Cette nouvelle redevance "performance" sera également reversée à l'AESN.

Chapitre 70- pdts et services et ventes diverses- 66130€ (Col.7)

Article 70611 : 66130€

II. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses, là aussi, sont systématiques chaque année. Certaines concernent la station d'épuration (épandage des boues, contrats d'assistance, contrôles et suivi des contrôles divers), d'autres concernent le réseau (contrat de nettoyage, interventions curage si besoin). Ces contrats réglementaires sont systématiquement renouvelés et la dépense est quasi identique chaque année.

La commune s'est toutefois adjointe à compter de 2025, les services d'un bureau d'étude (ARTELIA) afin de l'assister dans la rédaction d'un RPQS (rapport sur le prix et la qualité du service) qui rendra compte annuellement du fonctionnement du service. Le montant du contrat imputé à l'article 618 chap 011 justifie l'écart et l'augmentation des dépenses de fonctionnement entre le réalisé 2024 et les prévisions 2025.

Les principales dépenses inscrites au chapitre 011 sont les suivantes

Chapitre 011-charges à caractère général-52040€ (Col.7)

Article 6061 - eau électricité : 12400€

Article 6063- pdts entretien et petit équipement : 300€

Article 61521- entretien sur biens immobiliers-STEP- 3500€

Article 61523- entretien des réseaux-6740€

Article 618- services extérieurs- contrats d'assistance-contrôles divers-13040€

Article 627- frais paiements carte bancaire : 60€

Article 62871- Autres services extérieurs : 16000€ - il s'agit du montant estimé des charges concernant le budget annexe assainissement, mais qui sont payées sur le budget principal. La contre- partie du mandat vient en recette dans le budget principal (voir [chap 70](#) page 9).

III. SECTION INVESTISSEMENT

Chapitre 16 emprunts. La commune a bénéficié d'une aide financière de l'agence de l'eau (AESN) au moment de la construction du second silo à boues à la STEP. Cette aide a été versée sous la forme d'un emprunt sans intérêts que la commune rembourse annuellement uniquement en capital : inscription 2135.00€.

Chapitre 21 immobilisations corporelles - en dépenses

Rien n'est prévu au programme cette année.

IV. RESTES A REALISER (RAR 2024/2025)

Chapitre 21 immobilisations corporelles - en dépenses : 250€

Il s'agit de travaux de branchement eau usée sur le terrain de la brenne : 250€

	1	2	3	4	5	6	7	8
	report 2023	Prév 2024	DM 2024	Total budget	réalisé 2024	reports en 2025	prévision 2025	
RECETTES FONCTIONNEMENT	reste à réaliser		décision modif.		Cpte administratif	reste à réaliser	budget	
								53 886,89
								0,00
1068								53 886,89
002								
O13				0,00				
70		70 165,00		70 165,00	69 677,97		66 130,00	
73				0,00				
74		2 200,00		2 200,00	2 297,38		2 100,00	
75		1 555,00		1 555,00	1 436,16		2 085,00	
76				0,00				
77		195,00		195,00	66,87			
78				0,00				
042		19 255,00		19 255,00	19 250,95		19 275,00	
		93 370,00	0,00	93 370,00	92 729,33		89 590,00	89 590,00
								143 476,89
DEPENSES FONCTIONNEMENT								
O11		59 180,00	2 010,00	61 190,00	46 206,95		52 040,00	
O12				0,00				
O14		5 000,00		5 000,00	4 796,00		4 800,00	
65		1 510,00	210,00	1 720,00	1 714,88		255,00	
66				0,00				
67		300,00		300,00			300,00	
68				0,00				
042		31 320,00		31 320,00	31 317,35		31 525,00	
023								0,00
		97 310,00	2 220,00	99 530,00	84 035,18		88 920,00	88 920,00
								88 920,00
RESULTAT FONCTIONNEMENT		-3 940,00	-2 220,00	-6 160,00	8 694,15		670,00	
1641		2 135,00		2 135,00	2 134,90		2 135,00	
		-6 075,00		-8 295,00	6 559,25	0,00	-1 465,00	
RECETTES INVESTISSEMENT								
001								193 194,43
O24								0,00
10		830,00		830,00	830,37		1 890,00	
13		1 225,00		1 225,00	1 223,81			
16				0,00				
204				0,00				
21				0,00				
23				0,00				
27				0,00				
040		31 320,00		31 320,00	31 317,35		31 525,00	
041				0,00				
4582				0,00				
021								0,00
		0,00	33 375,00	0,00	33 375,00	33 371,53	0,00	0,00
							33 415,00	
							0,00	
							33 415,00	33415,00
								226609,43
DEPENSES INVESTISSEMENT								
001								0,00
10				0,00				
16		2 135,00		2 135,00	2 134,90		2 135,00	
20				0,00				
204				0,00				
21	2 560,00	9 770,00	245,00	12 575,00	12 248,32	250,00		
23				0,00				
27				0,00				
040		19 255,00		19 255,00	19 250,95		19 275,00	
041				0,00				
4581				0,00				
		2 560,00	3 116,00	245,00	3 396,50	3 363,47	250,00	250,00
							2 140,00	
							0,00	
							2 140,00	21410,00
								21 660,00
RESULTAT INVEST		2 215,00		-590,00	-262,64		12 005,00	
RESULTAT ANNEE N SANS REPORTS		-1 725,00		-6 750,00	8 431,51		12 675,00	
REPORT RESULTAT AU 31/12/2023		238 649,81		238 649,81	238 649,81		247 081,32	résultat 2024
RESULTAT GLOBAL		236 924,81		231 899,81	247 081,32		259 756,32	
				=synthèse DM				
moins		report dépenses investissement				-250,00	-250,00	
plus		report recettes investissement	0,00			0,00	0,00	
RESULTAT APRES REPORTS		234 364,81		231 899,81	247 081,32		259 506,32	
								259 506,32

compte administratif 2024	résultat clôture 31/12/2023	part affectée à invest exercice 2024	résultat exercice 2024	résultat clôture 2024	résultat 2024 avec affectation
INVESTISSEMENT	193 457,07	0,00	-262,64	193 194,43	-262,64
FONCTIONNEMENT	45 192,74	0,00	8 694,15	53 886,89	8 694,15
TOTAL	238 649,81	0,00	8 431,51	247 081,32	8 431,51

affectation

Budget annexe eau potable

Le préambule relatif aux amortissements (voir budget assainissement) s'applique également au budget annexe « eau potable »

La lecture de la synthèse du budget annexe « eau potable » est identique à celle du budget principal (document ci-après).

Le résultat global du Compte administratif 2024 est de 184789.92 (col.5).

Le résultat global prévisionnel du budget primitif 2025 est de 187144.92€ (col.7)

I. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le service de l'eau potable est géré par SUEZ, société avec laquelle nous avons un contrat de délégation (12 ans). Nous déléguons en particulier la facturation à SUEZ c'est pourquoi les habitants reçoivent leur facture de Suez. Toutefois la commune établit quand même, chaque année, un tarif de l'eau avec une part fixe et une part variable assise sur la consommation.

En plus de sa prestation de service, Suez facture cette redevance aux usagers puis la reverse à la commune.

C'est la surtaxe. Cette surtaxe représente tous les ans les recettes de la collectivité pour 15000€.

Suite à la réforme des redevances, SUEZ devra collecter auprès des usagers, comme pour le service assainissement, une redevance pour performance des réseaux. Suez reversera cette redevance

"performance" à la collectivité et cette dernière la reversera à l'agence de l'eau. A ce jour le calendrier de ces reversements divers n'est pas connu.

Chapitre 70 pdts des services et ventes diverses : 15000€ (col 7)

Article 7011 vente eau : 15000€

II. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les principales dépenses inscrites au chapitre 011 sont les suivantes :

Chapitre 011-charges à caractère général : 6510€ (col 7)

Article 61523 et 61528- entretien des réseaux et autres -inscriptions 1500€

Article 622- inscription 3010€ : il s'agit de la rémunération de la mission d'assistance à la délégation de service public. Nous avons un tout nouveau contrat d'assistance avec le bureau d'étude Artélia qui nous assiste dans le suivi et la bonne exécution du contrat d'affermage que nous avons avec SUEZ.

Article 62871 Autres services extérieurs : 2000€ - Il s'agit du montant estimé des charges concernant le budget annexe eau potable, mais qui sont payées sur le budget principal. La contre- partie du mandat vient en recette dans le budget principal (voir chap 70 page 9).

III. SECTION INVESTISSEMENT

Chapitre 21 immobilisations corporelles - en dépenses

Rien n'est prévu au programme cette année.

IV. RESTES A REALISER (RAR 2024/2025)

Chapitre 21 immobilisations corporelles - en dépenses : 10630€ (col 6)

-Travaux de branchement eau potable sur le terrain de la brenne : 120€

- renouvellement conduite EP rue des Roches : 10510€

	1	2	3	4	5	6	7	8
	report 2023	Prév 2024	DM 2024	Total budget	réalisé 2024	reports en 2025	prévision 2025	
RECETTES FONCTIONNEMENT	reste à réaliser		déclation modif.		Cpts administratif	reste à réaliser	budget	
résultat fonctionnement N-1								159 077,21
1068 affectation du résultat N-1								0,00
002 report fonctionnement N-1								159 077,21
O13 atténuation de charges				0,00				
70 pchts services et ventes diverses		15 000,00		15 000,00	15 551,23		15 000,00	
73 impôts et taxes				0,00				
74 dotations et participations				0,00				
75 autres pchts gestion courante				0,00			475,00	
76 pchts financiers				0,00				
77 pchts exceptionnels				0,00				
78 reprise prov. actif circulant				0,00				
042 Opération transfert entre section(F)		3 710,00		3 710,00	3 708,64		4 030,00	
total recettes		18 710,00	0,00	18 710,00	19 259,87		19 505,00	19 505,00
						TOTAL RECETTES FONCT.		178 582,21
DEPENSES FONCTIONNEMENT								
O11 charges à caractère général		5 740,00		5 740,00	1 901,69		6 510,00	
O12 charges de personnel				0,00				
O14 Atténuations de produits				0,00				
65 autres charges gestions courantes				0,00				
66 charges financières				0,00				
67 charges exceptionnelles				0,00				
68 Dotations amortissement dép. actif				0,00				
042 Opération transfert entre section(F)		8 795,00		8 795,00	8 792,84		8 800,00	
023 virt à la section d'investissement								0,00
total dépenses		14 535,00	0,00	14 535,00	10 694,53		15 310,00	15 310,00
						TOTAL DEPENSES FONCT.		15 310,00
RESULTAT FONCTIONNEMENT		4 175,00	0,00	4 175,00	8 565,34		4 195,00	
1641 rbt emprunts capital				0,00			0,00	
MARGE AUTO-FINANCEMENT		4 175,00		4 175,00	8 565,34	0,00	4 195,00	
RECETTES INVESTISSEMENT								
001 report investissement N-1								25 712,71
O24 produits de cession								affectation 0,00
10 dotations fonds divers et réserves				0,00	4 271,60		4 020,00	
13 subventions équipement		10 365,00		10 365,00	9 596,00			
16 emprunts et dettes assimilées				0,00				
204 Subventions équipement versées				0,00				
21 immobilisations corporelles				0,00				
23 immobilisations en cours				0,00				
27 autres immob. financières(prêt)				0,00				
040 Opération transfert entre section		8 795,00		8 795,00	8 792,84		8 800,00	
041 Opération patrimoniale				0,00				
4582 Opération s/s mandat				0,00				
021 virt de la section de fonctionnement								0,00
total	0,00	19 160,00	0,00	19 160,00	22 660,44	0,00	12 820,00	0,00
sous-total							12 820,00	
programme investissement recettes							0,00	
total recettes							12 820,00	12820,00
						TOTAL RECETTES INVEST.		38532,71
DEPENSES INVESTISSEMENT								
001 report investissement N-1								0,00
10 dotations fonds divers et réserves				0,00				
16 emprunt et dettes assimilées				0,00				
20 immobilisations incorporelles				0,00				
204 Subventions équipement versées				0,00				
21 immobilisations corporelles		510,00	10 630,00	11140,00	330,14	10 630,00		
23 immobilisations en cours				0,00				
27 autres immo. financières				0,00				
040 Opération transfert entre section		3 710,00		3710,00	3 708,64		4 030,00	
041 Opération patrimoniale				0,00				
4581 Opération s/s mandat				0,00				
total	0,00	4220,00	10630,00	14850,00	4038,78	10630,00	4030,00	10 630,00
sous-total							4030,00	
programme investissement dépenses							0,00	
total dépenses							4 030,00	4030,00
						TOTAL DEPENSES INVEST.		14 680,00
RESULTAT INVEST		14 940,00		4 310,00	18 621,66		8 790,00	
RESULTAT ANNEE N SANS REPORTS		19 115,00		8 485,00	27 187,00		12 985,00	
REPORT RESULTAT AU 31/12/2023		157 602,92		157 602,92	157 602,92		184 789,92	resultat 2024
RESULTAT GLOBAL		176 717,92		166 087,92	184 789,92		197 774,92	
				=synthèse DM				
moins report dépenses investissement		0,00			-10 630,00		-10 630,00	
plus report recettes investissement		0,00			0,00		0,00	
RESULTAT APRES REPORTS		176 717,92			174 159,92		187 144,92	
						RESULTAT GLOBAL		187 144,92

compte administratif 2023	22	résultat clôture 31/12/2023	part affectée à invest exercice 2024	résultat exercice 2024	résultat clôture 2024	résultat 2024 sans affectation
INVESTISSEMENT		7 091,05	0,00	18 621,66	25 712,71	18 621,66
FONCTIONNEMENT		150 511,87	0,00	8 565,34	159 077,21	8 565,34
TOTAL		157 602,92	0,00	27 187,00	184 789,92	27 187,00

affectation

Commune de
Saint-Rémy
21 Côte-d'Or



Mairie de Saint-Rémy
1 Place de la Mairie
21500 Saint-Rémy

03.80.92.15.63
mairie.saint-remy@wanadoo.fr

www.saint-remy-21.com

Mr le Maire de Saint-Rémy

à

A Sous Préfecture de Montbard
25 Rue Champfleury
21500 MONTBARD

Monsieur le Sous-Préfet,

Suite au vote de notre budget en séance du Conseil Municipal le lundi 7 avril dernier, mon secrétaire s'est présenté le 10 avril en sous-Préfecture pour faire viser les budgets ainsi que les délibérations correspondantes.

Les Services de l'état nous invitent à joindre à nos budgets "une note de présentation brève et synthétique du budget", document qui doit être mis en ligne ou à disposition des administrés en vue si possible, de les éclairer sur les chiffres présentés.

Le 10 avril, ledit document n'était pas encore terminé. Ainsi, vous trouverez ci-joint notre note de synthèse à joindre à nos budgets.

Avec mes remerciements,

Recevez Monsieur le Sous-Préfet, l'expression de mes respectueuses salutations.

Fait à Saint-Rémy, le 14 avril 2025

Le Maire,

Yves BILBOT

